GROUPE DE TRAVAIL SUR LA LIMITATION DE LA CONSOMMATION D'EAU DANS LES ESPACES VERTS ET TERRAINS DE SPORTS

FICHES ACTIONS

ÉCONOMIES D'EAU

CONCUES PAR LES COMMUNES DU TERRITOIRE

Avec la participation de la DDTM 44 et du Cerema

FÉVRIER 2022

Syndicat CHÈRE DON ISAC

SOMMAIRE

Fiches actions :

- aménagement de l'espace et urbanisme 3
- espèces adaptées 6
- paillages 9
- équipements pour économiser l'eau 11
- récupération de l'eau 13
- organisation horaire et entre sites..... 16
- sensibilisation 19

organisation générale

Contact :
Syndicat Chère Don Isac
Nicolas DOUCHIN – animateur territorial en charge de l'accompagnement des collectivités
nicolas.douchin@cheredonisac.fr – 06.38.17.02.37
https://cheredonisac.fr/limiter-la-consommation-deau-des-communes/

© Syndicat Chère Don Isac – Tous droits réservés

Fiche action : **aménagement de l'espace et urbanisme**

DESCRIPTIF	
Pourquoi ?	• Optimiser les aménagements de l'espace public pour permettre la limitation de la consommation d'eau et une meilleure utilisation des eaux de pluie. • Garder une esthétique agréable de l'espace public malgré la sécheresse
Comment ?	• Favoriser l'ombrage et tout du moins la limitation de la surexposition de massifs ou surfaces sensibles • Optimiser l'utilisation des eaux de pluie par une infiltration à la parcelle "là où l'eau tombe" • Rendre les sols de la commune plus perméable (trottoir, espace de stationnement) • Définir des règles d'aménagement applicables dans les projets urbains et faire le lien avec les PLU • Garantir la bonne insertion des plantations dans les aménagements urbains (volume de sol suffisant pour les racines)
Quel(s) usage(s) ?	• Conception des aménagements urbains • Prise en compte de l'incidence du mobilier urbain dans l'augmentation de la sécheresse • Organisation de l'espace et des plantations • Composition des plantations (cf. fiche « espèces adaptées)

AVANTAGES	**INCONVENIENTS**
• La configuration de l'espace publique permet de limiter l'évaporation (ombrage, mobilier moins exposé) ou l'élévation de la température (îlots de chaleur) • Des aménagements bien conçus permettent de garder des espaces publics verdoyants plus longtemps sans plus d'arrosage • Des prescriptions d'aménagements permettent de contrôler les projets définis par les aménageurs	• Les conditions d'entretien de ces espaces devront être étudiées pour limiter du temps supplémentaire (par exemple par une gestion différenciée : zone laissée en prairie) • Le partage végétal/minéral sera à définir pour l'esthétique et aussi l'efficacité (faible consommation d'eau) de l'aménagement • Une sensibilisation devra être faites auprès des habitants

© Syndicat Chère Don Isac – Tous droits réservés

ACTIONS	
Détail	Construire des liens entre l'aménagement des espaces verts, l'urbanisation, la gestion des eaux pluviales et l'adaptation à la sécheresse. Cette gestion intégrée se décline par : ● Identifier sous la forme d'un guide les aménagements efficaces permettant de limiter la consommation d'eau (ombrage, végétalisation, mobilier…), une utilisation parcimonieuse des eaux si arrosage et de mieux valoriser les eaux de pluie. ● Définir les règles d'urbanisme permettant de prescrire des manières de faire et des règles aux aménageurs. Ces règles pourront être définies au niveau du PLU, mais aussi au niveau des cahiers des charges des projets d'aménagements en détaillant les aménagements pertinents et les conditions de mise en œuvre. Les mises en œuvre devront être réalisées avec des équipes pluridisciplinaires pour les aménagements des secteurs habités en plus de l'aménagement urbain traditionnel.
Evolution des pratiques	Évolution de la conception de l'espace urbain autour de la circulation et utilisation de l'eau, notamment de pluie, la désimperméabilisation des sols, et la limitation de l'exposition au soleil. Arrêt de l'utilisation de pots et de jardinières.
Matériel	Pas de nouveau matériel nécessaire
Sensibilisation	Sensibiliser les services urbanisme et les aménageurs sur ces enjeux et des aménagements pertinents à mettre en œuvre.
Partenaires	DDTM/SCAUD, aménageurs, paysagistes, urbanistes, hydrauliciens, SCDI, écologue
Remarques	Gestion des eaux pluviales et du ruissellement Epuration des micro-polluants Enjeu paysager fort

BUDGET	REGLEMENTATION
• Pas d'investissement supplémentaire à part ceux liés aux opérations de voirie et espaces verts	• Utiliser les règles d'urbanisme pour définir des prescriptions aux aménageurs permettant de prendre en compte ces besoins • Mise en œuvre d'OAP thématique associée au PLU

© Syndicat Chère Don Isac – Tous droits réservés

RESSOURCES
Exemple de Grand Poitiers, ADOPTA (https://adopta.fr/) Orléans Métropole (https://www.eaux-pluviales-poledream.org/) Exemples du Syndicat de l'Orge (urbanisme et gestion des eaux pluviales), Orléans (gestion intégrée des eaux pluviales) Outils de l'aménagement expliqués sur le site du CEREMA : http://outil2amenagement.cerema.fr/les-orientations-d-amenagement-et-de-programmation-r296.html Vidéo de sensibilisation de Naturparif sur l'intégration de l'environnement aux projets d'urbanisme : https://youtu.be/vgynloxFkUs

© Syndicat Chère Don Isac – Tous droits réservés février 2022

Fiche action : **espèces adaptées**

DESCRIPTIF	
Pourquoi ?	• Utiliser des espèces qui sont plus résistantes à la sécheresse, qui nécessitent moins d'arrosage.
Comment ?	• Toutes les espèces végétales sont concernées : plantes de massifs, annuelles, arbustes et arbres, graminées pour les gazons des terrains de sport. • Prise en compte de l'augmentation des sécheresses avec le changement climatique.
Quel(s) usage(s) ?	• Identifier toutes les espèces utilisables dans ce contexte à partir d'une liste de références. • Modifier des aménagements pour entraîner une baisse de l'arrosage et des besoins en eau : jardinières à proscrire, plantes couvre-sol à multiplier, ombrage à développer, terrain synthétique à étudier…

AVANTAGES	**INCONVÉNIENTS**
• Cibler des espèces plus résistantes permet de faire baisser les besoins en eau et donc le volume d'eau mais aussi le temps d'arrosage • Ces espèces plus adaptées permettront de préserver une esthétique plus agréable en période de sécheresse, plutôt que des surfaces « jaunies » peu avenantes • Peu d'impact financier : pas de nouveaux investissements, hormis le besoin de renouvellement • Peu de difficulté sur l'acceptation de la part de la population	• Trouver des espèces qui supportent la sécheresse mais aussi une certaine humidité dans les sols du territoire parfois hydromorphes • Avoir des fournisseurs en capacité d'obtenir ces espèces • Avoir les connaissances pour la bonne utilisation de ces espèces • Veiller à ne pas utiliser d'espèces invasives

© Syndicat Chère Don Isac – Tous droits réservés

ACTIONS	
Détail	• Fournir une liste la plus exhaustive possible des espèces d'annuelles, vivaces, arbustes et arbres adaptées à la sécheresse et au contexte locale (sol, météo…) • Fournir un guide sur le mobilier et les compositions limitant la déperdition d'eau et les arrosages (en lien avec fiche aménagement). • Apporter des conseils techniques sur la conception et l'entretien des terrains de sport avec des espèces de graminées adaptées.
Evolution des pratiques	Concevoir les massifs avec de nouvelles espèces ou engager un remplacement progressif. Entretien de nouvelles espèces à connaître.
Matériel	
Sensibilisation	Sensibiliser la population sur le choix des espèces et le changement d'esthétique
Partenaires	CAUE, paysagistes
Remarques	Éviter l'utilisation d'espèces invasives (buddleia…)

BUDGET	RÉGLEMENTATION
• Peu d'évolution budgétaire (transformation suivant besoin), certaines espèces éventuellement plus coûteuses (fétuque élevée sur terrain de sport) • Pas d'investissement supplémentaire	• Liste des exotiques envahissantes préoccupantes pour l'UE : https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036629837/

RESSOURCES
Pages 167 à 175 du guide de gestion des espaces verts collectifs publics et privés de l'ANVL et NaturParif https://www.plante-et-cite.fr/ressource/fiche/658/amenagements_arbustifs_abrege_des_elements_techniques_d_architecture_de_croissance_et_d_entretien https://www.plante-et-cite.fr/files/ressource/file:1835 http://www.cbnbrest.fr/flux-actualite https://www.vegetal-local.fr/la-marque

© Syndicat Chère Don Isac – Tous droits réservés février 2022

https://ofb.gouv.fr/utiliser-des-vegetaux-sauvages-et-locaux

https://haie-magique.org/

guide de plantes résistantes à la sécheresse du CAUE 13 : http://www.territoires-durables-paca.org/files/20120822_GuideplantationAmgtBdRCAUE132008.pdf

Outil d'aide à la conception : quel plante pour quel endroit : https://jardin-sec.com/

outil SESAME du CEREMA : conception massifs et plantations suivant le type d'espace public et par une approche multicritères

© Syndicat Chère Don Isac – Tous droits réservés

Fiche action : **paillages**

DESCRIPTIF	
Pourquoi ?	• Protéger les sols du dessèchement, des rayons du soleil et aussi des pluies • Améliorer les capacités de rétention de l'eau du sol et sa fertilité
Comment ?	• Dépôt d'éléments organiques d'une certaine épaisseur (plusieurs centimètres). • Utilisation d'un maximum de matériaux produits sur place (feuilles, broyats, BRF…) et par recyclage de déchets verts (produits de tonte)
Quel(s) usage(s) ?	• Couverture des massifs

AVANTAGES	**INCONVÉNIENTS**
• Economies d'eau par une moindre perte par évaporation • Matière organique permettant de développer une bonne vie du sol et donc la fertilité et les capacités de rétention de l'eau • Protège aussi contre la battance des pluies • Recyclage possible de déchets verts de la commune • Impact faible sur l'esthétique de l'espace publique	• Vigilance sur **la qualité** des matériaux utilisés : dégradabilité, présence de graines d'adventices, déchets… • Vigilance sanitaire sur **le type** de paillage choisi (par exemple certaines espèces peuvent craindre les moisissures aux pieds : du paillage minéral sera alors à prescrire) • Peut nécessiter d'investir dans un broyeur de végétaux • Épaisseur minimale de 8 cm pour éviter les adventices

ACTIONS	
Détail	• Paillage systématique de tous les massifs • Développement de la réutilisation des déchets verts produits sur la commune : stockage, broyage, épandage… Recours le moins possible à l'achat de matériaux
Evolution des pratiques	Objectif d'un sol toujours couvert Faire un lien avec les actions déchets (en partenariat avec le service concerné de l'EPCI) pour valoriser autant que possible les déchets verts locaux.

© Syndicat Chère Don Isac – Tous droits réservés

Matériel	Réflexion sur l'utilisation (collective ?) d'un broyeur ou d'achat de paillage collectif
Sensibilisation	Impact non significatif sur l'image de la commune. Action pouvant servir à sensibiliser la population sur la valorisation de ses déchets verts (à voir avec EPCI). Distribution du paillage aux habitants de la commune et/ou permanence pour le broyage des déchets verts des habitants
Partenaires	EPCI, UD44-DREAL
Remarques	Suivant les plants sélectionnés il faut adapter son paillage

BUDGET	RÉGLEMENTATION
• Limiter l'achat de paillage spécifique (efficacité parfois limitée par rapport au coût d'achat), parfois important en fonctionnement • Investissement éventuel sur un système de broyage permettant la valorisation des déchets (achat ou location)	• Nomenclature Installation Classée Pour la Protection de l'Environnement (ICPE), en cas de stockage ou broyage (1 000 kWh)

RESSOURCES
https://www.cc-montdesavaloirs.fr/realiser-son-paillage/ https://www.mairie-pontsaintmartin.fr/actualites/distribution-gratuite-de-copeaux-de-bois-pour-le-paillage-de-votre-jardin/ Fiche GERES : Réglementation applicable pour la mise en place d'un site de broyage de végétaux

© Syndicat Chère Don Isac – Tous droits réservés

Fiche action : **équipements pour économiser l'eau**

DESCRIPTIF	
Pourquoi ?	• Mettre en œuvre des installations qui vont réduire ou compenser une utilisation consommatrice en eau
Comment ?	• Réparer ou améliorer des installations afin de limiter la consommation : équipement plus performant • Utiliser du matériel alternatif limitant la consommation ou l'annulant : système de rétention ou d'aspersion, toilettes sèches…
Quel(s) usage(s) ?	• Terrains de sports et bâtiments connexes • Massifs

AVANTAGES	**INCONVÉNIENTS**
• Matériels divers permettant de réduire instantanément la consommation • Amortissement rapide de l'investissement	• Action pouvant nécessiter du temps, des moyens et une réflexion exhaustive et précise pour être efficace (environ 9 €/m²) • Vol possible des équipements

ACTIONS	
Détail	• Réalisation d'un diagnostic portant sur les besoins et les installations existantes (volume, état, usage…) • Identification de toutes les pistes de réduction de consommation d'eau suivant les usages • Déclinaison de tous les équipements nécessaires et installation sur sites : goutte à goutte, irrigation par aspersion, rétenteur d'eau dans le sol, recherche de fuites, matériel plus performant dans les bâtiments, toilettes sèches… • Suivi des consommations et entretien des dispositifs en l'intégrant dans le plan de gestion des espaces verts
Evolution des pratiques	Recherche d'optimisation du matériel par l'identification des défaillances et de matériel moins consommateur. Veille permanente à mener sur l'amélioration du système et de la consommation. Formation des agents sur les économies d'eau.

© Syndicat Chère Don Isac – Tous droits réservés

Matériel	Remplacement des différents équipements à améliorer par du matériel en meilleur état et tout du moins plus efficace. Vannes automatique et programmable, pose de compteur, pression dans les réseaux. Si besoin important : faire des installations démontables et réutilisables pour 3 ans (durée d'installation des plantes).
Sensibilisation	Sensibiliser les services des bâtiments sur l'intérêt de la démarche. Toucher la population sur sa propre consommation d'eau.
Partenaires	SCDI, Syndicat d'eau potable, DDTM/SEE/AA
Remarques	Poursuivre la démarche sur les économies d'eau dans les bâtiments et le nettoyage de la voirie, mise en œuvre de noue Une fois les plants installés, se reposer la question de l'utilisation de matériel performant d'arrosage

BUDGET	RÉGLEMENTATION
• Investissement sur l'installation de matériels de remplacement ou de nouveaux dispositifs • Récupération du coût d'investissement par le gain de consommation • Subventions possibles de 80% dans le cadre du Contrat Territorial Eau Chère Don Isac 2020-22 – action n°10 « économies d'eau » : diagnostics, formations, équipements	• Pour les plans d'eau et les forages : Nomenclature des opérations soumises à autorisation ou à déclaration en application des articles L. 214-1 à L. 214-3 du code de l'environnement Voir les rubriques : 1.1.1.0,1.1.2.0, 1.2.1.0, 3.2.3.0

RESSOURCES
EPTB Vienne – « Guide des économies d'eau » https://www.cnatp-pays-de-la-loire.fr/web/p170_les-bonnes-pratiques-de-l-arrosage-des-espaces-verts-.html Ville de Cholet

© Syndicat Chère Don Isac – Tous droits réservés

Fiche action : **récupération de l'eau**

DESCRIPTIF	
Pourquoi ?	• Valorisation de l'eau de pluie à la place de celle prélevée dans le milieu ou à partir de l'eau potable • Réutilisation des eaux usées traitées (REUT)
Comment ?	• Utilisation d'un volume de stockage suffisant permettant une réserve • Récupération de l'eau de pluie l'hiver à partir des toitures de bâtiments publics, qui seront déconnectés des eaux de pluies d'été • Utilisation de Citerne enterrée ou bassin de stockage • Identification des stations d'épuration utilisables
Quel(s) usage(s) ?	• Eau utilisée pour l'arrosage des massifs et des pelouses des terrains de sports

AVANTAGES	**INCONVÉNIENTS**
• Permet de valoriser directement l'eau de pluie, en la stockant et sans la traiter • Sécurité sur une certaine période des besoins en eau	• La récupération de l'eau de pluie et les eaux usées traitées limitent l'alimentation de la nappe des cours d'eau et favorise la sécheresse • L'eau de pluie et les eaux usées traitées peuvent représenter une solution de sécurité mais elles maintiennent une dépendance à l'eau • La récupération de l'eau de pluie et les eaux usées traitées ne constituent pas une réponse pour la limitation de la consommation d'eau • Un bassin de stockage sera soumis à l'évaporation et pourra être soumis à la nomenclature IOTA (dossier réglementaire)

© Syndicat Chère Don Isac – Tous droits réservés

ACTIONS	
Détail	● Définir un protocole de recours à la récupération d'eau de pluie ou des eaux usées traitées : ▪ Faire un état des lieux des volumes d'eau consommés qui pourraient être satisfaits par cette récupération d'eau (cf. fiche équipements). ▪ Engager toutes les possibilités de réduction de la consommation d'eau (cf. autres fiches) via une réflexion type ERC (éviter, réduire, compenser) ● Identifier les conditions d'utilisation de ces eaux : volumes, usages… En relation avec les équipements (cf. fiche correspondante) ● Organiser des formations des agents sur les économies d'eau ● Etude et conception des conditions de mise en œuvre de la REUT : se rapprocher des gestionnaires des stations pour étudier cette faisabilité
Evolution des pratiques	L'utilisation de la récupération d'eau doit se faire dans le contexte d'une ressource limitée avec la recherche continue d'économies d'eau
Matériel	Utilisation de citerne enterrée ou d'un bassin de stockage, complétés d'un système de pompage et si besoin de distribution
Sensibilisation	Sensibiliser sur le fonctionnement des milieux aquatiques (rendre l'eau au sol pour alimenter la nappe) et les économies d'eau qui pourront être faites par la commune.
Partenaires	Gestionnaire de station, DDTM/SEE/AA, SCDI
Remarques	

BUDGET	RÉGLEMENTATION
● Investissement sur équipement et installation d'un système de stockage. Exemples : cuve (plastique) 15 m^3 = 5 000 € HT, 50 m^3 = 15 000 € HT, matériel et installation = 1 000 € HT ● Investissement pour l'élaboration d'un dossier de demande pour l'utilisation des eaux usées traitées (Annexe IV de l'arrêté du 2 août 2010) ● Programmation d'analyses de bon état de la qualité sur les eaux usées traitées. ● Fonctionnement sur le temps d'arrosage dédié	● Règles d'application de l'arrêté cadre sécheresse : interdiction de pompage dans cours d'eau, étang ou nappe ● Arrêté du 21 août 2008 relatif à la récupération des eaux de pluie] ● Arrêté du 2 août 2010 relatif à l'utilisation d'eaux issues du traitement d'épuration des eaux résiduaires urbaines pour l'irrigation de cultures ou d'espaces verts ● Nomenclature loi sur l'eau R214-1 du code de l'environnement ● Arrêtés plans d'eau (2021 et 1999)

© Syndicat Chère Don Isac – Tous droits réservés février 2022

• Subventions possibles de 80% dans le cadre du Contrat Territorial Eau Chère Don Isac 2020-22 – action n°10 « économies d'eau » : diagnostics, formations, équipements	

RESSOURCES
Fiche CEREMA : https://www.cerema.fr/fr/actualites/economie-partage-ressources-eau-serie-fiches-du-cerema : 2. « Optimiser l'arrosage des espaces verts » - oct 2019 3. « Économiser l'eau dans les espaces verts et les bâtiments communaux » - mars 2017 6. « Réutiliser les eaux usées traitées en agriculture pour préserver le milieu récepteur » - déc 2016 ADOPTA (https://adopta.fr/) Orléans Métropole (https://www.eaux-pluviales-poledream.org) Arrêté préfectoral du 2 septembre 2013 qui autorise l'ensemble du système d'assainissement de l'agglomération de Pornic. Cet arrêté autorise notamment l'alimentation des bassins paysagers du parc botanique de la RIA de Pornic ainsi que le Golf de Pornic.

© Syndicat Chère Don Isac – Tous droits réservés

Fiche action : **organisation horaire et entre sites**

DESCRIPTIF	
Pourquoi ?	• Organiser différemment l'arrosage et les surfaces arrosées pour baisser la consommation en eau
Comment ?	• Modification horaire en évitant l'arrosage pendant les heures chaudes et notamment au point de rosé (moment le plus frais) • Espacement des arrosages pour permettre aux racines de s'enfoncer et de ne pas rester en surface • Modification dans l'utilisation des terrains de sports
Quel(s) usage(s) ?	• Arrosage des terrains de sports • Arrosage des massifs

AVANTAGES	**INCONVÉNIENTS**
• Economies d'eau par une moindre perte liée à l'évaporation • Optimisation des quantités d'eau en renforçant la résistance des plantes à la sécheresse	• Contraintes horaires sur le service • Sensibilisation des usagers (clubs sportifs) concernés sur le changement de pratiques • Arrosage plus important des plantes durant les 3 premières années • Perception des habitants quant aux nuisances sonores que peuvent entraîner un arrosage tôt le matin

ACTIONS	
Détail	• Définir avec les services techniques les horaires d'arrosage possibles en-dehors des heures chaudes (10-20h) : avant 10h ou de nuit, au point de rosée (vers 3-4h du matin) • Tester autant que possible les possibilités de diminution de la quantité en eau utilisée suivant les massifs ou terrains • Utiliser la gestion différenciée et dans ce cas un arrosage différencié, avec des espaces consommant moins (exemple mise en œuvre de prairie non fauchée) • Etudier avec les usagers les possibilités de limiter le nombre de terrains de sport utilisés, en période d'étiage, pour en limiter l'entretien tout en garantissant un état viable

© Syndicat Chère Don Isac – Tous droits réservés

Evolution des pratiques	Modification de la répartition horaire des arrosages. Tester les capacités des plantations à résister à la sécheresse par une limitation des arrosages permettant une stimulation du système racinaire (cf. espèces adaptées) Planter entre les murs et pied des bâtiments (ex : roses trémières), avec pourquoi pas les habitants, afin de faire entrer la plante en ville, rafraîchir les bâtiments (et n'abîment pas l'enduit). Ces plantes ne demandant pas d'eau.
Matériel	Du matériel spécifique (cf. équipement) pourra aider à décaler les horaires et optimiser les arrosages (goutte à goutte…) tout en restant dans un objectif de réduction de la consommation. (cf. fiche paillage)
Sensibilisation	Les usagers devront être associés dans l'organisation de l'utilisation des terrains de sport. Ils devront être sensibilisés sur les enjeux et l'intérêt de ces nouvelles pratiques (cf. sensibilisation).
Partenaires	DDTM/SEE/S, associations sportives
Remarques	En lien avec la fiche "Equipements" et "Espèces adaptées"

BUDGET	RÉGLEMENTATION
• Investissement sur des équipements d'optimisation de l'arrosage	• Arrêté cadre 2020/SEE/0274 portant sur les limitations et les interdictions de prélèvement dans les cours d'eau, les nappes et sur le réseau d'eau potable en Loire-Atlantique

RESSOURCES
http://www.plante-et-cite.fr/ (Rubrique Base de Données > Fiche de synthèse – 4 fiches sur l'arrosage) Suivi des restrictions en cours : https://ssm-ecologie.shinyapps.io/restreau/

© Syndicat Chère Don Isac – Tous droits réservés

Fiche action : **sensibilisation**

DESCRIPTIF	
Pourquoi ?	• Informer les usagers des évolutions de pratiques autour des enjeux et techniques
Comment ?	• Adapter les sollicitations suivant les usages. Ex : information directe par rencontre pour les clubs de foot ou diffusion large par bulletin pour la population • Animation à destination des citoyens et des agents • Panneaux de communication • Création/recherche d'un nouveau label ou d'une charte entre les communes montrant leur investissement pour la réduction de l'utilisation de l'eau
Quel(s) usage(s) ?	• Terrains de sports avec clubs sportifs • Riverains et population pour espaces verts

AVANTAGES	**INCONVÉNIENTS**
• Permet d'expliquer la démarche de la commune menée par les acteurs du territoire • Renforce le rôle exemplaire de la commune qui se saisit des enjeux du climat • Permet de montrer l'exemple à tous les usagers : particuliers, professionnels (paysagiste, agriculteur…)	• Période de transition de 2-3 ans d'acceptation, correspondant aussi aux changements menés en interne par les services techniques • Messages à faire passer régulièrement et répétitivement • Trouver les bons canaux de communication

ACTIONS	
Détail	• Identifier tous les usages concernés par ces évolutions et définir les outils à utiliser pour diffuser les informations : bulletin municipal, panneau, rencontre de terrain, événementiel… • Apporter des outils aux agents pour échanger avec la population et usagers • Montrer les changements de pratique de la commune par un moyen de communication (label ?)

© Syndicat Chère Don Isac – Tous droits réservés

Evolution des pratiques	Sensibiliser la population sur le jaunissement éventuel de la végétation en été. Ne pas trop parler d'espaces verts mais plutôt d'espace planté. Tout changement de pratiques ou tout du moins de l'esthétique de la commune devra être accompagné d'un message d'information ciblé (pourquoi, comment).
Matériel	Peu de matériel utilisé. Éventuellement panneaux d'information, mobilisation de la presse.
Sensibilisation	Démarche conduite conjointement entre élus et agents municipaux pour répondre aux sollicitations de terrain. Montrer l'engagement de la commune dans ces changements de pratiques et des exemples à suivre pour les autres usagers. Implication des riverains pour une meilleure acceptation : "faites-le chez vous", porte-ouverte, atelier, coconstruction...
Partenaires	SCDI
Remarques	Ne pas attendre la mise en place d'opérations pour sensibiliser. Toutefois, intérêt lors des périodes de sécheresse (à partir de juin) de faire de la sensibilisation pour mobiliser. Semblable aux actions mises en place lors de l'arrêt de l'utilisation des phytosanitaires.

BUDGET	RÉGLEMENTATION
• Peu d'investissement, mais beaucoup de temps à passer en démultipliant les actions • Voir si mutualisation des outils de communication sur le territoire via le SCDI	• Non concerné

RESSOURCES
Exemple sur la gestion différenciée : (https://www.biodiversiteetbati.fr/Files/Other/DocComplGTBPU/F29-Guide-PoleGD-communication_sur_la_GD.pdf) Exemple sur les nouvelles techniques alternatives à l'usage des pesticides : méthode de communication de la Région Poitou-Charentes Exemple de labellisation : Ecojardin - gestion écologique des espaces verts - Plantes & cités

© Syndicat Chère Don Isac – Tous droits réservés février 2022

Syndicat Chère Don Isac – ATELIERS ÉCONOMIES D'EAU – 2e semestre 2021

Déclinaison des actions identifiées permettant des économies d'eau dans les espaces verts et terrains de sports

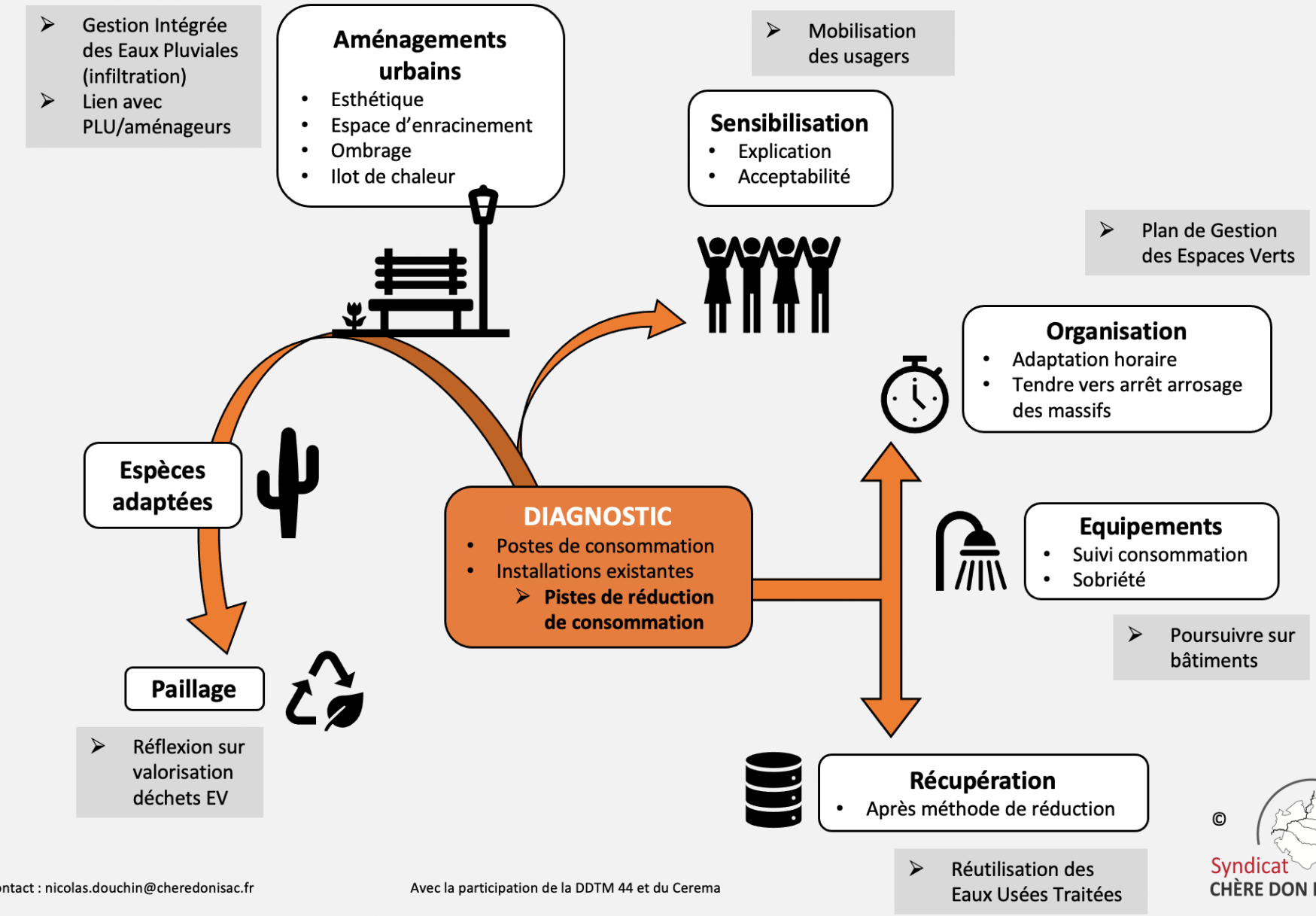

Contact : nicolas.douchin@cheredonisac.fr

Avec la participation de la DDTM 44 et du Cerema

© Syndicat CHÈRE DON ISAC

© Syndicat Chère Don Isac – Tous droits réservés